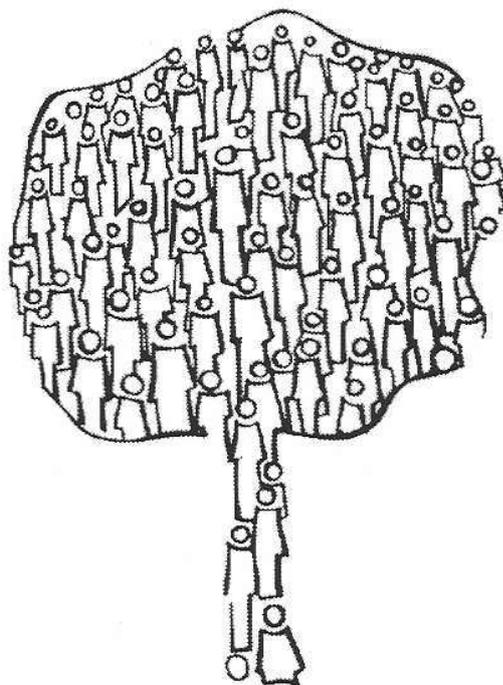


COLLEGE SAINT-HUBERT
Avenue Charle-Albert, 9
1170 Bruxelles
Téléphone : 02 660 19 40
www.collegesaint-hubert.be



PROGRAMME GENERAL

Le collège Saint-Hubert est un établissement d'enseignement secondaire général mixte. Il n'offre donc ni options techniques ni professionnelles.

L'enseignement s'y structure en trois degrés. Le programme détaillé de chaque degré est remis aux élèves en temps opportun.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la direction ou sur le site www.collegesaint-hubert.be.

Projet éducatif et pédagogique

Ensuite, il se sont regardés les uns les autres, ils se sont regardés et ils se sont reconnus, reconnus dans leur volonté de construire tous ensemble un monde sans cesse nouveau. Un monde fait de bonne volonté, fondé sur la conscience aiguë de l'éternelle misère de la condition humaine ; un monde éclairé finalement par rien d'autre que par le seul amour de Dieu.

Texte scellé dans la première pierre de notre Collège.

C'est dans cette perspective que le collège se veut une école d'épanouissement du cœur, du corps et de l'esprit.

- **école de RESPECT DE L'AUTRE**

- respecter l'autre dans les multiples aspects de sa personne
- accepter des règles de vie comme expression du respect de l'autre
- participer à l'élaboration d'un cadre de vie favorisant les relations humaines et savoir apprécier la contribution de l'autre
- assumer sa responsabilité dans la société, dans et hors du collège, en particulier vis-à-vis de ceux qui sont en difficulté.

- **école d'EDUCATION à LA LIBERTE**

- apprendre à se connaître soi-même
- valoriser le sens de la gratuité
- former autant qu'informer
- éduquer le sens critique
- favoriser le travail créatif
- personnaliser la pédagogie

- **école d'HUMANISME CHRETIEN**

- découvrir dans le passé et dans le présent, pour notre temps, les valeurs permanentes de l'homme et s'efforcer de les vivre dans l'ouverture de l'Evangile.

Le projet éducatif du Collège Saint-Hubert s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'enseignement catholique défini dans « Missions de l'Ecole Chrétienne ».

Enseignement secondaire

Cet enseignement se divise en trois degrés :

- **1^{er} degré** : 1^{ère} et 2^e années
- **2^e degré** : 3^e et 4^e années
- **3^e degré** : 5^e et 6^e années



Le premier degré

Le premier degré vise à assurer la maîtrise des socles de compétence à 14 ans. Il s'inscrit ainsi dans la ligne de l'enseignement du fondement dont il constitue la 3^e étape du continuum pédagogique.

Première année

Formation commune

Français	6H
Néerlandais	4H
Mathématiques	4H
Etude du milieu	4H
Sciences	3H
Education physique	3H
Religion	2H
Education par la technologie	1H
Education artistique	1H

Activités complémentaires imposées

Latin	2H
Renforcement mathématique	1H
Renforcement néerlandais	1H

Deuxième année

Une place est donnée au choix : sur base des résultats de première et avec l'accord du Conseil de classe et du Conseil de guidance, l'élève choisit une « activité complémentaire » ou un groupe de deux « activités complémentaires ». Les élèves en difficulté scolaire en fin de 1^{ère} année seront invités à suivre un plan individualisé d'apprentissage (P.I.A.) qui remplacera les 4 heures d'activité complémentaire. Les 4h d'activité sont alors remplacées par une heure de français, math, néerlandais et méthode.

Formation commune

Français	5H
Néerlandais	4H
Mathématique	5H
Etude du Milieu	4H
Education physique	3H
Sciences	3H
Religion	2H
Education artistique	1H
Education par la technologie	1H

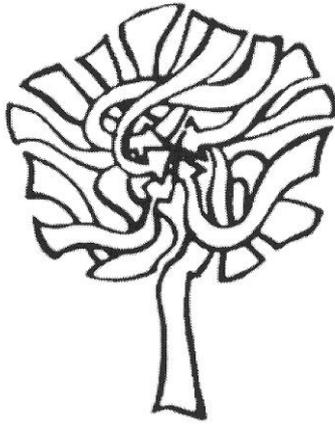
Activités complémentaires 4H à choisir parmi

Arts (Expression et éducation artistiques) 4H

Latin et initiation au grec 4H

Sciences 2H et communication 2H

Socio-économie 2H et communication 2H



Le deuxième degré

Au deuxième degré, l'élève se choisit un modèle composé soit de deux options s'il suit 3h de sciences en formation commune, soit d'une option s'il suit 5h de sciences. L'immersion en anglais est proposée à partir de la 3^{ème} année.

La continuité est la voie normale entre la troisième et la quatrième. Seul un effort persévérant va permettre au modèle choisi de livrer toute sa richesse. Un changement d'option ne peut être envisagé que dans des cas exceptionnels.

Troisième et quatrième années (31 ou 33h/semaine)

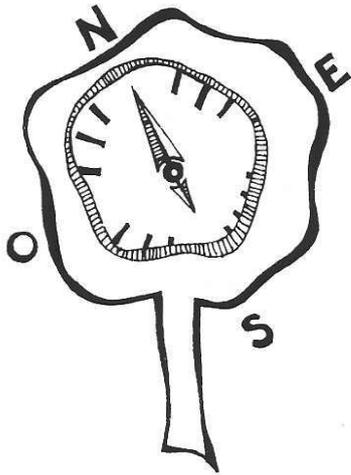
Cours communs à tous

Français	5H
Mathématique	5H
Néerlandais	4H
Histoire	2H
Géographie	2H
Religion	2H
Education physique	2H
Sciences	3H ou 5H

Total : 25H ou 27H

Options au choix parmi :

Anglais	4H
Arts (Expressions plastique et théâtrale)	4H
Grec	4H
Latin	4H
Sciences économiques	4H



Le troisième degré

L'objectif du troisième degré est avant tout une démarche d'approfondissement et de synthèse. L'élève poursuit sa formation générale et approfondit les options choisies les années antérieures, sans faire pour autant de la pré-spécialisation. L'acquisition d'une formation équilibrée touchant les grands secteurs de la vie contemporaine reste l'objectif primordial.

« La finalité de l'enseignement et de tout système éducatif devra être déterminé en fonction d'un fait majeur : développer en chacun la capacité de changer. Il ne sera plus essentiel d'acquérir des connaissances, pas même d'apprendre à apprendre, mais apprendre à devenir. »

(P. De Saint-Seine, *Découverte de la vie*)

Nous osons espérer qu'au terme de la sixième, à partir de l'expérience vécue à l'école, l'élève :

- ait acquis un esprit critique, capable d'évaluer l'information ;
- soit capable de choix réfléchis et d'autonomie ;
- ait pris plaisir à apprendre, développant ainsi intérêt et curiosité intellectuelle tout au long de sa vie ;
- soit, en mesure d'utiliser le savoir avec souplesse lorsqu'il est confronté à des situations nouvelles.

Pour réaliser ces objectifs pédagogiques, l'élève choisit, **pour deux ans**, un programme personnel de 28 à 34 heures (suivant le modèle choisi). Qu'il ait des intérêts scientifiques, littéraires ou artistiques, le collège offre à l'élève un éventail très large dont la grille horaire donne une idée. **Toutes les combinaisons d'options ne sont évidemment pas possibles.** L'organisation de cours conformément à la réglementation nous impose de proposer des grilles de choix. L'immersion en anglais se poursuit au 3^{ème} degré. Malgré le grand nombre d'options proposées, l'horaire des élèves ne compte en principe aucune fourche.

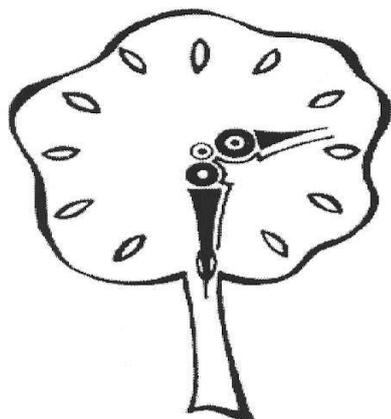
Cinquième et sixième années (28 à 34 heures)

Formation obligatoire

Néerlandais	4H
Géographie	2H
Religion	2H
Education physique	2H
Français	4H
Histoire	2H
Mathématique	4H ou 6H ou 8H (cours 6H + 2H de renforcement)
Sciences	3H ou 6H

Formation optionnelle

Histoire	2H
Anglais	4H
Arts	4H
Latin	4H
Grec	4H
Sciences économiques	4H



Horaire

7H30

Ouverture des portes

08h20	Première heure de cours
09h10	Deuxième heure de cours
10h00	Récréation
10h20	Troisième heure de cours
11h10	Quatrième heure de cours
De 12h à 13h10	Temps de midi

RESTAURANT

Ouvert en self-service de 12h à 13h00

Paielement par carte magnétique

ACTIVITES

Salle informatique

Salle de lecture et salles d'étude

Centre de documentation

Activités sportives

Remédiations

Au premier degré, les élèves ne sont pas autorisés à quitter le collège pendant le temps de midi sauf pour retourner dîner en famille. Aux autres degrés, l'autorisation écrite des parents est exigée en début d'année.

13h10	Cinquième heure de cours
14h00	Sixième heure de cours
14h50	Septième heure de cours
15h40	Fin des cours

Les élèves du premier degré ont une cinquième heure de cours le mercredi réservé au titulariat.

Certains élèves des deuxième et troisième degrés peuvent éventuellement avoir une huitième heure de cours ou une cinquième heure le mercredi.

De 16h à 17h30

Etude du soir